



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

1. Identité du vendeur

Le vendeur est l'Association CATIE34. CATIE34 est une association loi de 1901 à but non lucratif.

L'intégralité des informations concernant l'association est disponible sur son site web : <https://www.catie34.org>

2. Bénéficiaires

Comme le stipule l'article 2 des statuts de CATIE34, l'association a pour objet la mise à disposition de matériels informatiques et technologiques à destination des écoles, des établissements scolaires et d'éducation, des élèves et des personnels éducatifs, des associations à but non lucratif œuvrant dans le domaine de l'éducation : ce sont les bénéficiaires.

Le moyen mis en œuvre pour atteindre cet objectif est la vente de matériels reconditionnés (essentiellement des ordinateurs) à partir d'appareils réformés et de pièces détachées achetées à divers fournisseurs.

2.1. Catégories de bénéficiaires

Personnes morales

- établissements scolaires
- collectivités territoriales
- associations à but non lucratif œuvrant dans le domaine de l'éducation
- organismes de formation

Personnes physiques

- enseignants, personnels et élèves/étudiants majeurs des établissements scolaires
- personnels des collectivités territoriales
- membres et personnels des associations à but non lucratif œuvrant dans le domaine de l'éducation
- retraités de l'éducation nationale

2.2. Types de bénéficiaires et preuves d'éligibilité

Les bénéficiaires et les documents nécessaires pour prouver leur éligibilité sont :

Types de bénéficiaires	Pièces justificatives
écoles et établissements scolaires ou d'éducation	code UAI de l'établissement (faisant généralement partie de l'adresse mail officielle)
établissements de formation	coordonnées de l'établissement et code APE
élèves majeurs	certificat de scolarité en cours de validité délivré par la personne qui dirige l'établissement
élèves en situation de handicap	attestation de l'équipe éducative (ou de la personne qui dirige l'établissement) attestant de la situation de handicap de l'élève au moment de la transaction



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

étudiants	copie de la carte d'étudiant en cours de validité
apprentis	copie du contrat d'apprentissage en cours de validité
personnels éducatifs	adresse mail professionnelle en cours de validité
personnels et bénévoles des associations à but non lucratif œuvrant dans le domaine de l'éducation	courrier de la présidente ou du président de l'association attestant que la personne fait bien partie des personnels ou des bénévoles au moment de la transaction avec numéro RNA et code APE le cas échéant
retraités de l'éducation nationale	copie du titre de pension

2.3. Organismes de formation

Pour rester dans le cadre de l'éducation et de la formation, la liste des codes APE (Activité Principale Exercée) admis est la suivante :

Codes NAF / APE	Activités Principales Exercées
8559B	Autres enseignements
8560Z	Activités de soutien à l'enseignement
8551Z	Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs
8552Z	Enseignement culturel
8553Z	Enseignement de la conduite
8541Z	Enseignement post-secondaire non supérieur
8542Z	Enseignement supérieur
8520Z	Enseignement primaire
8531Z	Enseignement secondaire général
8532Z	Enseignement secondaire technique ou professionnel
8510Z	Enseignement pré-primaire
8559A	Formation continue d'adultes



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

2.4. Véracité des informations

Il appartient au bénéficiaire d'apporter la preuve qu'il entre bien dans l'une des catégories listées dans les sections 2.1. et 2.2 du présent article. Un formulaire de pré-commande est mis à disposition pour cela sur la page d'accueil du catalogue en ligne, il détaille également les documents à joindre comme preuves.

CATIE34 se base sur la bonne foi des bénéficiaires et ne saurait être tenue responsable de la fourniture de fausses informations.

3. Application des conditions

Les présentes CGV sont applicables à toutes les ventes conclues avec les bénéficiaires.

Les bénéficiaires acceptent que les informations demandées en vue de la conclusion du contrat ou adressées en cours de son exécution soient transmises par voie électronique.

Les CGV peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par le bureau de l'association, les modifications étant alors applicables à toutes commandes postérieures.

Les CGV applicables sont celles en vigueur au jour de la commande, un lien vers la dernière version des CGV est présent sur le bon de commande ou la facture.

4. Produits

Les produits proposés par CATIE34 sont reconditionnés avec soin par nos bénévoles.

Les caractéristiques essentielles sont indiquées dans les *fiches produits* présentes dans le catalogue en ligne : <https://www.catie34.org/INFOS/index.php?page=catalogue> .

Le catalogue en ligne peut à tout moment être modifié, réactualisé. Des produits peuvent être ajoutés ou retirés de la vente.

Nos offres sont valables dans la limite des stocks disponibles.

Les prix sont affichés en euros (€).

L'association n'est pas soumise à la TVA (TVA non applicable - article 293B du code général des impôts).

5. Commandes

Toute commande doit être validée pour aboutir et doit suivre une procédure stricte dont chaque étape est indispensable :



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

5.1. Mail de commande

La première étape est l'envoi d'un mail à l'adresse commande@catie34.org avec en pièce jointe [le formulaire de pré-commande](#) dûment complété : identité et adresse du bénéficiaire, preuve de son appartenance à l'une des catégories requises (voir 2. *Bénéficiaires*) et liste des matériels commandés.

Ce mail est la seule preuve de l'existence de la commande.

5.2. Disponibilité

La deuxième étape est la vérification de la disponibilité du matériel par les bénévoles. Si le matériel n'est plus disponible, une offre équivalente est proposée.

5.3. Bon de commande

La troisième étape est l'envoi d'un bon de commande au bénéficiaire. Ce document tient le rôle de devis pour confirmation des termes de la vente : matériels et prix. Au cours de cette étape, le bénéficiaire est invité à joindre le bénévole qui dispose du matériel demandé afin de prendre rendez-vous pour le retrait du matériel.

5.4. Retrait du matériel et règlement

La quatrième étape est le retrait du matériel par le bénéficiaire. C'est sa participation associative : CATIE34 n'effectue pas de livraison, ce sont les bénéficiaires qui viennent retirer le matériel sur rendez-vous. Au cours de cette étape, le bénéficiaire procède au règlement de la facture.

À noter que le matériel ne peut être mis à disposition sans règlement (voir la section 6. *Paiement*).

5.5. Durée de mise à disposition

En cas d'absence de prise de rendez-vous ou de rendez-vous manqué, le matériel est mis à disposition du bénéficiaire pendant une durée d'un mois. Au-delà de cette période, sans nouvelle du bénéficiaire, le matériel est remis à la vente et la commande est annulée.

5.6. Garantie

La dernière étape intervient lorsque le bénéficiaire est en possession de son matériel et que le montant de l'achat a été réglé. C'est l'envoi d'une facture acquittée qui tient lieu de document de garantie (voir la section 10. *Garantie*).

6. Paiement

Les moyens de paiement acceptés sont indiqués sur la page d'accueil du catalogue et sur les bons de commande :

- par chèque à l'ordre de **ASSOCIATION CATIE34**



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

- par virement bancaire vers le compte dont l'IBAN est **FR76 1660 7003 2838 2210 4169 877** (BIC=CCBFRPPPPG).

6.1. Chèque

Le chèque est à remettre au bénévole le jour du retrait du matériel, ou à envoyer à la trésorière par la poste. En cas d'envoi postal, la mise à disposition n'interviendra qu'après réception du chèque.

6.2. Virement bancaire

En cas de virement bancaire (hors collectivité ou établissement scolaire, et hors accord avec CATIE34), la mise à disposition n'interviendra qu'après validation du virement.

6.3. Défaut de paiement

CATIE34 accepte un règlement sous 30 jours maximum à réception de la facture pour les établissements et collectivités. Le paiement doit être immédiat pour les particuliers.

En cas de retard de paiement à l'échéance, des intérêts de retard au taux annuel de 10% sur le montant impayé seront dus de plein droit.

7. Délais de mise à disposition

Les matériels sont reconditionnés par des bénévoles et aucune obligation ne leur est imposée. Ils peuvent également faire face à des imprévus techniques : des appareils très endommagés dont la remise en parfait état de marche nécessite beaucoup plus de temps que prévu, une pénurie de certaines pièces détachées...

L'objectif étant de fournir des appareils en parfait état de fonctionnement, le délai peut parfois s'allonger. Dans ce cas, le bénévole avertit le bénéficiaire.

8. Retrait du matériel par le bénéficiaire

Afin de réduire les coûts de fonctionnement et de continuer à proposer des matériels à petits prix, CATIE34 a fait le choix de ne pas effectuer de livraison. La possibilité pour les bénéficiaires de disposer d'appareils de gamme professionnelle et de grande qualité pour un prix minime leur impose en contre-partie une participation au fonctionnement associatif de CATIE34. Les bénéficiaires doivent se déplacer pour venir retirer le matériel commandé.

Pour cela, ils prennent rendez-vous avec le bénévole qui est en charge du type d'appareil commandé.

9. Service après-vente

Pour tout problème technique constaté, hors fonctionnement et paramétrage du système et batteries, le bénéficiaire pourra contacter le service après vente à l'adresse sav@catie34.org.

ATTENTION :



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

- Seul le mail à sav@catie34.org fera foi quant à la date de prise en charge.
- CATIE34 ne prend pas en charge les problèmes liés au système d'exploitation ou à la batterie.

10. Garantie

Bien qu'ils soient reconditionnés, les matériels fournis par CATIE34 sont garantis 2 ans, la date de la facture faisant foi. Voir section 9. *Service après vente* pour les modalités.

En cas de problème matériel sur un appareil, CATIE34 procédera à sa réparation ou à son échange dans ce délai. En cas d'impossibilité de réparation et d'échange, il sera proposé au bénéficiaire un modèle équivalent ou supérieur.

10.1. Exclusions de garantie

CATIE34 ne prend pas en charge les cas suivants :

- maintenance et plantages du système d'exploitation
- défaillance batterie (cas des ordinateurs portables)
- dommages d'origine externe ou consécutifs à une utilisation non conforme, ou à une modification ou une transformation des produits
- constat d'une intervention technique non autorisée sur l'appareil (voir section suivante)

10.2. Caducité de la garantie

Seuls les bénévoles de l'association CATIE34 sont autorisés à intervenir sur les matériels encore sous garantie. Ils disposent des compétences et de l'expérience requises, des outils nécessaires et de la documentation du constructeur.

Toute intervention par des personnes non agréées par CATIE34 (y compris réparateur professionnel) met fin à la garantie.

11. Réserve de propriété

Les marchandises facturées restent la propriété de CATIE34 jusqu'au paiement intégral de leur prix. Le défaut de paiement intégral de la somme pourra entraîner la revendication des marchandises par CATIE34, la restitution étant immédiate et les marchandises retournées aux frais, risques et péril du bénéficiaire.

12. Informatique et libertés

Pour procéder à la vente, CATIE34 recueille des informations sur le bénéficiaire, ceci afin de pouvoir le joindre et établir une facture légale. Ces informations sont conservées durant 5 ans.

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 (modifiée) et du Règlement Général sur la Protection des Données, les bénéficiaires disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de leurs données personnelles.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

CATIE34 ne cède ni ne vend aucune donnée à aucune autre entité. La seule exploitation des données "clients" concerne les ventes, la garantie et le SAV. Ces données ne font l'objet d'aucun autre traitement.

Il est possible de s'inscrire à une lettre d'information pour recevoir des nouvelles de l'association (événements, promotions, assemblées générales, etc...). Le dernier numéro est accessible à l'adresse : <https://www.catie34.org/i> L'exploitation des données recueillies dans ce cadre (adresse mail) concerne alors uniquement la lettre d'information. Ces données ne font l'objet d'aucun autre traitement.

Les bénéficiaires peuvent à tout moment contacter le DPO à l'adresse : donnees-personnelles@catie34.org pour obtenir plus d'informations sur le traitement des données, s'inscrire ou se désinscrire de la lettre d'information.

13. Litiges

Tout litige commercial sera instruit par les autorités compétentes situées à Béziers.